

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.069**

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 juin 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 juin 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDBLER représenté par M. CHABANEAU  
M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS -EXCUSES** : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER

**VOTE** : UNANIMITE

Par lettres des 11 avril et 08 juin 2006, Monsieur le Président du Conseil Général a informé la ville que la commission permanente du Conseil Général a voté, dans le cadre du programme de travaux 2006 sous maîtrise d'ouvrage départementale, la planification de plusieurs chantiers de défense contre la mer.

Pour ce type d'opération, la participation financière de la ville s'élève à 30% du montant HT des travaux.

Des projets de convention ont été proposés par le Conseil Général pour les opérations suivantes :

- Renforcement de la fondation de l'ouvrage en maçonnerie situé à Foncillon, pour un montant de 41 806,02 €H.T., soit 50 000 €TTC. La participation financière de la ville s'établit à 12 541,81 €
- Renforcement par rejointement d'un mur en maçonnerie situé à Foncillon, pour un montant de 26 755,85 €H.T., soit 32 000 €TTC. La participation financière de la ville s'établit à 8 026,76 €
- Purges des falaises du Fort de Chay, pour un montant de 5 016,72 €H.T., soit 6 000 €TTC. La participation financière de la ville s'établit à 1 505 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux de soutènement de la fondation et de rejointement d'un mur en maçonnerie à Foncillon ainsi que de purges sur les falaises du Fort du Chay,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 21 juin 2006

### D E C I D E

- d'approuver les projets de réalisation des travaux de défense contre la mer suivants :
- Renforcement de la fondation de l'ouvrage en maçonnerie situé à Foncillon, pour un montant de 41 806,02 €H.T., soit 50 000 €TTC,
- Renforcement par rejointement d'un mur en maçonnerie situé à Foncillon, pour un montant de 26 755,85 €H.T., soit 32 000 €TTC,
- Purges des falaises du Fort de Chay, pour un montant de 5 016,72 €H.T., soit 6 000 €TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les projets de convention entre le département de la Charente-Maritime et la Ville de ROYAN et tous documents afférents à ces opérations,
- de s'engager à participer à raison de 30% du montant HT de ces opérations. Cet engagement correspond aux participations financières de la ville suivantes :

- Renforcement de la fondation de l'ouvrage en maçonnerie situé à Foncillon ..... 12 541,81 €
  - Renforcement par rejointement d'un mur en maçonnerie situé à Foncillon ..... 8 026,76 €
  - Purges des falaises du Fort de Chay ..... 1 505,00 €
- Ces sommes seront versées à réception des demandes du département

- de s'engager à participer au prorata, suivant le pourcentage énoncé ci-dessus, à toute ré-estimation des opérations rendues nécessaires par l'évolution des projets ou par les circonstances économiques.
- d'inscrire et d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits défense contre la mer au budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juillet 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT